

# Charte de la Clavette grenobloise

Version 11 septembre 2021

La coordination locale des ateliers vélo (Clavette) de la cuvette grenobloise est un réseau d'ateliers participatifs et solidaires. Ces ateliers se veulent des collectifs sans but lucratif répartis au sein de la « cuvette » grenobloise (agglomération au sens large) ayant chacun l'ensemble des objectifs suivants :

- Favoriser la pratique du vélo au quotidien ;
- Remettre en circulation des vélos délaissés, réemployer les pièces détachées et recycler les matières premières ;
- Échanger les savoir-faire au moyen de l'animation d'ateliers d'autoréparation, pour favoriser l'autonomie des cyclistes : la vélonomie.

## OBJECTIFS DE LA CLAVETTE

La Clavette grenobloise a pour but le développement des ateliers-vélo participatifs et solidaires de la cuvette grenobloise, c'est-à-dire :

- l'émergence de nouveaux ateliers ;
- le soutien aux ateliers existants ;
- le développement de la coopération inter-ateliers.

## MEMBRES DE L'ASSOCIATION

La Clavette grenobloise est constituée d'ateliers adhérents dont les membres du collège;

Tous les ateliers adhérents doivent signer et respecter la charte.

Les ateliers membres du collège prennent part aux décisions, et promeuvent activement la Clavette grenobloise. Ils s'engagent à participer de manière active au fonctionnement de l'association.

Les ateliers sympathisants (non-membres du collège) ne prennent pas part aux décisions mais bénéficient des moyens et actions mis en place par la Clavette.

A l'occasion de l'assemblée générale, les ateliers adhérents sont invités à se positionner sur leur implication dans la Clavette. Il leur est possible de modifier la nature de leur adhésion, à savoir « membre de la collégiale » ou « sympathisant ». De manière extraordinaire, il leur est possible de modifier leur implication en cours d'année, comme prévu dans les statuts de l'association.

Entre le moment de réception de la convocation à une Assemblée Générale Ordinaire et la fin de celle-ci, tout atelier adhérent ne signifiant pas, oralement ou par mail, à un autre atelier adhérent son souhait de maintenir son adhésion à la Clavette perd sa qualité d'adhérent.

# IMPLICATION DES ATELIERS AU SEIN DE L'ASSOCIATION

## Les ateliers membres du collège :

Les ateliers membres du collège participent de manière active, dans la mesure des moyens de leur collectif, à la gouvernance et aux projets de l'association. À savoir :

- Participer aux réunions mensuelles du collège. Leurs modalités sont présentées dans les statuts de l'association ;
- Les actions de coopération inter-ateliers ;
- L'assemblée générale ordinaire annuelle (et l'assemblée générale extraordinaire le cas échéant). Leurs modalités sont présentées dans les statuts de l'association.

Chaque atelier membre du collège nomme une personne ayant le rôle de « 1<sup>er</sup> lien » avec la Clavette. Cette personne siège légalement au collège de l'association. Son rôle est de :

- S'assurer que son atelier est représenté aux réunions mensuelles ;
- Faire circuler l'information entre la Clavette et son atelier (dans les deux sens).

## Les ateliers sympathisants :

Les ateliers sympathisants sont libres de décider de leur implication dans les projets de la Clavette.

Ils sont invités à participer aux réunions mensuelles du collège et aux assemblées générales et aux autres activités de l'association.

Chaque atelier sympathisant nomme une personne ayant le rôle de « 1<sup>er</sup> lien » avec la Clavette. Elle assure la circulation de l'information entre la Clavette et son atelier (dans les deux sens).